

## Adhésion

Toute personne **physique** ou **morale**, ou **bénéficiaire des service de l'association** peut adhérer à l'association. Pour se faire, la demande doit être formulée par écrit et signée. Puis le Bureau du Conseil d'Administration l'examine et y répond.

Vous retrouvez [ici](#) le bulletin d'adhésion 2017 ainsi que le bulletin d'adhésion 2017 spécifique pour les personnes accompagnées par l'association.

*association APREMIS*